



PRÉFET  
DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## INFORMATION CONCERNANT LES ASSOCIATIONS LOI 1901

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Toute demande d'enregistrement de création, de modifications, de dissolution concernant votre association devra s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site :

**[service-public-asso.fr](http://service-public-asso.fr)**

En cas de problème, sont à votre disposition :



- les **Points d'Accueil Numériques** situés :
  - en préfecture de Vannes
  - en sous-préfecture de Lorient (pour consulter les horaires : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr))
  - en sous-préfecture de Pontivy :  
ouverture au public tous les jours sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 sur RDV au  
02 97 27 48 62
  - les espaces France Services et les MSAP :  
[www.msap.fr](http://www.msap.fr)
  - votre mairie



- le **standard téléphonique** des associations :  
accessible tous les jours de 14h00 à 16h00 au  
**02 97 27 67 68**
- la **messagerie** :  
[pref-associations@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-associations@morbihan.gouv.fr)